



**Conseil communal
Penthalaz**

Rapport de la Commission relative à la fixation des traitements et indemnités du Conseil communal pour la législature 2016 – 2021

Préavis du Bureau du Conseil communal 2016 - 1

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de Mesdames Christiane Chevalier, Claude Meylan, Stéphanie Roth et Dominique Von der Mühl, ainsi que de Monsieur Claude-Alain Zbinden, Messieurs Vincent Barraud et Eloi Comtesse étant excusés, s'est réunie le mardi 12 juillet 2016 au local de vote sis à la maison de commune, à la demande de Monsieur Eric Joseph, Président du Conseil communal de Penthalaz, afin de débattre du sujet précité. Madame Valérie Rosset, nouvelle secrétaire du Conseil communal, était, à titre exceptionnel et afin de mieux connaître le travail des commissions, également présente en qualité d'observatrice.

La dernière modification des primes, indemnités et autres jetons de présence, remonte au 3 octobre 2011. Conformément à la Loi sur les communes, il appartient au bureau du Conseil communal de soumettre lesdits montants.

Le bureau du Conseil de la dernière législature, dans sa séance du 4 mars 2016, avait établi la proposition qu'il entendait soumettre à l'approbation de la Commission des finances et à celle de l'assemblée. Ce dossier a été repris par le Bureau actuel, le 1^{er} juillet dernier.

Il est relevé que les tâches et le temps consacrés par les membres de commissions nommées pour traiter les préavis sont de plus en plus complexes et nombreux. D'autre part, les fonctions du Président, de la secrétaire et de la secrétaire suppléante ont pris un essor considérable. Au vu de ces arguments, il paraissait nécessaire d'adapter certains montants.

Incidence financière :

Cette actualisation des sommes attribuées aura bien entendu une incidence financière. Par rapport à la dernière législature, elle sera d'environ CHF 3'400.- par année.

Le bureau du Conseil avait décidé d'augmenter la secrétaire suppléante de CHF 200.- Au contraire, la Commission estime que cette dernière s'implique beaucoup dans son mandat, que ce soit pour le bureau de vote ou pour le bureau du Conseil. Dès lors, nous avons décidé, à l'unanimité des personnes présentes, de l'augmenter de CHF 500.-, tout comme le Président et la secrétaire.

Dès lors, la Commission vous propose d'amender la conclusion du présent préavis de la façon suivante, soit de **porter l'indemnité de la Secrétaire suppléante à CHF 1'500.- par année, les autres points restants sans modifications.**

Conclusions

Au vu de ce qui précède, le Bureau du Conseil vous invite, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Penthalaz,

Après avoir pris connaissance du préavis du bureau du Conseil communal 2016-1 relatif à la fixation des traitements et indemnités du Conseil communal pour la législature 2016 – 2021, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

Décide

- De porter l'indemnité du Président du Conseil à CHF 2000.- par année
- De fixer les vacations/représentations du Bureau à un forfait de CHF 35.-
- De porter l'indemnité de la secrétaire du Conseil à CHF 3200.- par année
- De porter l'indemnité de la secrétaire-suppléante à CHF 1500.- par année
- De porter le jeton de présence des Conseillers à CHF 30.- par séance
- De porter le jeton de présences membres des commissions à CHF 30.- par séance
- De porter l'indemnité pour la rédaction du rapport de commission à CHF 30.-
- De maintenir les indemnités relatives à l'établissement des rapports annuels « gestion et finances » ainsi que les rémunérations versées au bureau électoral aux tarifs fixés lors de la législature 2011 – 2016
- Que ces indemnités entrent en vigueur au 1^{er} juillet 2016 et ceci pour la durée de la législature 2016 - 2021

Penthalaz, le 29 août 2016

Le rapporteur, les membres :

Claude-Alain Zbinden


:.....

Christiane Chevalier


:.....

Claude Meylan


:.....

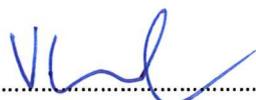
Stéphanie Roth


:.....

Dominique Von der Mühl


:.....

Vincent Barraud


:.....

Eloi Comtesse


:.....